Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pension alimentaire à verser suite à un divorce

Par Visiteur

Bonsoir,

Suite à mon divorce je percois une pension alimentaire pour ma fille agée de 18 ans et lycéenne.
Quelle est la procédure pour faire augmenter la pension alimentaire sachant que depuis 6 ans elle n'a pas évolué.

Dois je prendre un avocat?
A qui dois je m'adresser?

Avec mes remerciements.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Dois je prendre un avocat?
A qui dois je m'adresser?
Vous devez saisir le juge aux affaires familiales de votre demande. Pour cela vous devez vous adresser au greffe du TGI qui vous indiquera la marche à suivre. L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire. Munissez vous le jour de l'audience de vos derniers avis d'imposition, bulletins de salaire et de tout document utile.
Quant à la non évolution de la pension: est ce que la convention de divorce prévoyait un indice pour la revalorisation?
Dans le silence du jugement de divorce, l'indice utilisé sera celui du prix à la consommation publié chaque année par l'INSEE. La revalorisation du montant de la pension alimentaire consiste à multiplier l'ancien montant par l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre deux dates.
Cette évolution est obtenue par le rapport entre deux valeurs de l'indice.

Si cela n'a pas été fait vous pouvez prendre un huissier pour faire appliquer cette revalorisation.

Cordialement